

PROCES-VERBAL DE LA 37ème. ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA SOCIETE  
DES ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES DES COMMUNES NEUCHATELOISES, DU  
SAMEDI 22 JUIN 1963, A NEUCHÂTEL.

Présidence: M. Roger Cuche, Président.

Après une délicieuse collation offerte par les autorités de la Ville de Neuchâtel, le Président ouvre la séance en saluant la présence de MM. Camille Brand, ancien conseiller d'Etat, membre d'honneur, Jean-Philippe Monnier, Chef du service cantonal de l'assistance, Tony Garnier, Contrôleur des communes et en excusant l'absence de MM. Pierre-Auguste Leuba, Conseiller d'Etat, Jean-Pierre Porchat, Chancelier d'Etat, Pierre Meylan, Président du Conseil communal de Neuchâtel, Walter Christen, Contrôleur des communes et Archibald Quartier, Inspecteur cantonal de la pêche et de la chasse, notre orateur de ce jour, empêché d'assister à l'assemblée administrative.

Messieurs Théodore Becker et Clément Girard, tous deux membres honoraires, se sont également fait excuser.

L'appel fait constater la présence de 40 membres.

Après lecture, le procès-verbal de la 36ème. assemblée générale, tenue à Bevaix le 26 mai 1962, est adopté.

Dans son rapport de gestion, le Président relève que la Société compte actuellement 69 membres, soit 2 membres d'honneur, 3 membres honoraires sans activité et 64 membres actifs dont 14 sont honoraires. Il précise l'activité du Comité durant l'année écoulée qui a spécialement traité les problèmes suivants: Cours pour apprentis, Rôles de l'assurance des bâtiments et modification des statuts.

Rapport des comptes: M. Pierre Tripet, caissier, déclare que les recettes ~~629~~63 se sont élevées à Fr. 1.456.30 tandis que les dépenses atteignaient le montant de Fr. 1.317.25. Le boni d'exercice est donc de Fr. 139.05. La fortune de la Société passe ainsi de Fr. 2'509.20 à Fr. 2'648.25.

Dans leur rapport de vérification, MM. René Clottu et Rémy Muriset, reconnaissent la parfaite exactitude des comptes présentés et proposent d'en donner décharge au Caissier et au Comité.

Aucune question n'étant posée à leur sujet, les 3 rapports qui précèdent sont adoptés par l'assemblée, sans avis contraire.

Mutations: Nous devons malheureusement enregistrer les démissions de MM. Pierre Cornu, administrateur adjoint à Auvernier et Robert Sutter, secrétaire-caissier de Brot-Plamboz, dont le poste est accessoire. Sa fonction principale d'instituteur l'empêche d'assister aux assemblées.

Les admissions suivantes sont par contre soumises à la ratification de l'assemblée:

M. Fernand Huguenin, administrateur-adjoint à Auvernier,

M. Pierre Gendre, chef de la comptabilité communale à La Chaux-de-Fonds,

M. Jean Glauser, secrétaire-caissier à Montmollin.

A l'unanimité, ces nouveaux membres sont reçus dans la Société.

Désignation du lieu de la prochaine assemblée générale: M. Paul Zaugg, d'entente avec l'autorité communale, se fait un réel plaisir d'inviter la Société à fixer le lieu de ses prochaines assises à Couvet. Cette aimable invitation est bien entendu acceptée avec empressement et le Président l'invite à transmettre, par avance, tous nos remerciements au Conseil communal de Couvet.

Nomination de la Commission de contrôle: Sont réélus MM. René Clot-tu et Rémy Muriset tandis que M. Léon Tardin fonctionnera comme suppléant.

Fixation de la cotisation: Sur proposition du Comité, elle reste fixée à Fr. 10.-- pour les membres actifs et à Fr. 5.-- pour les membres honoraires encore en activité.

Modification des statuts: Pour éviter tout litige quant au droit de sociétariat d'un membre qui quitte ses fonctions communales pour un emploi dans d'autres administrations ou dans l'économie privée, le Comité propose la modification de l'article 7 des statuts, litt. b, ceci selon le désir de l'assemblée de 1962. La nouvelle phrase ainsi proposée: "...Par abandon des fonctions publiques au sein d'une commune. Dans ce cas, la qualité de sociétaire subsiste jusqu'à la fin de l'exercice en cours.", est acceptée sans avis contraire.

Après discussion générale, il est également décidé, sans avis contraire, d'ajouter la phrase suivante à l'article 5: "Ce titre sera décerné d'office aux membres ayant 25 ans de sociétariat". De cette façon, la question toujours un peu discutée de l'honorariat officiel, sera résolue pour l'avenir.

Divers. Au nom du Comité, le soussigné rapporte au sujet de l'organisation de cours pour les apprentis des communes. Tenant compte du nombre restreint d'apprentis dans la même année d'apprentissage et leur dispersément dans les 6 districts, le Comité propose l'abandon de cette affaire par la Société tout en priant les maîtres d'apprentissage de faire tout leur possible dans ce secteur et d'éventuellement prendre contact avec les collègues qui fonctionnent en qualité d'experts aux examens intermédiaires et de fin d'apprentissage. M. Rémy Muriset verrait tout de même une intervention de la Société pour créer une liaison entre l'Ecole commerciale et les maîtres d'apprentissage. Il y a là une lacune à combler. Les programmes des cours ne sont pas suffisamment connus. M. Tony Garnier, Contrôleur des communes, se déclare fort intéressé par cette question. En sa qualité d'invité, il suggère de poursuivre l'étude destinée à la création de cours pour les apprentis des communes. Si des problèmes paraissent difficiles à résoudre, il y aurait lieu de solliciter le concours de l'Etat qui, selon lui, serait tout disposé à faciliter certaines tâches. M. Henri Racine ne peut se ranger aux propositions du Comité. Il demande plutôt à ce qu'on reprenne le problème et pour éviter à ce que le Comité travaille peut-être "dans le vide", il propose une réunion de tous les administrateurs formant des apprentis. La question pratique pourrait de cette façon entrer dans une phase réalisatrice beaucoup plus rapidement et directement avec l'accord des intéressés. Cette proposition est acceptée et le nécessaire sera fait.

Après quelques instants de détente, le Président salue M. Archibald Quartier, Inspecteur cantonal de la pêche et de la chasse et lui donne la parole pour son exposé sur "La faune indigène et ses problèmes". Bien entendu, nulle personne au Canton n'est plus qualifiée que M. Quartier pour traiter de ce sujet. Ses compétences en la matière ont permis à chacun de se faire une idée exacte de ce problème pourtant bien particulier à lui-même. Agrémenté de petites histoires vécues (truies de Witzwil, castors de Marin et de la route de Bevaix, chamoix et moutons) cet exposé est vivement applaudi. L'orateur est chaleureusement remercié par le Président au nom de l'assemblée toute entière. La partie officielle de la séance se termine par une visite au Musée d'histoire naturelle, visite commentée comme il se doit par M. Quartier.

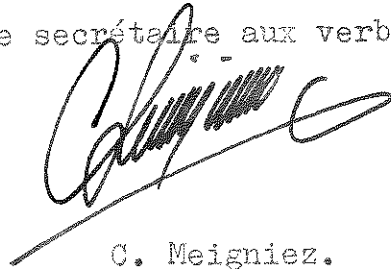
Le repas de midi est servi à l'Hôtel DuPeyrou à la satisfaction

de tous les participants.

Une quinzaine de "rescapés" termineront la journée par une joyeuse promenade en bateau qui débute malheureusement sous la pluie.

Chacun emporta de cette journée, un souvenir durable empreint de franche camaraderie.

Le secrétaire aux verbaux:

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Meigniez', with a long horizontal flourish extending to the left.

C. Meigniez.